

Des voix: Non, elle a été adoptée.

M. l'Orateur: Je pense que la chose serait possible, à l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

SITE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Demande n° 12—M. Pigeon:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre une copie de la correspondance et des rapports échangés entre le gouvernement fédéral et les autres gouvernements ou organismes intéressés, relativement à l'emplacement de l'Exposition universelle et internationale de Montréal: a) la Commission mixte internationale, b) l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent (États-Unis et Canada), c) l'Association des pilotes du fleuve Saint-Laurent, d) le Conseil des ports nationaux, e) les Chemins de fer nationaux du Canada, f) l'Hydro-Québec, g) la ville de Verdun, h) l'Association canadienne pour la protection des oiseaux, i) le ministère des Transports, j) la ville de Saint-Lambert, k) le gouvernement de la province de Québec, l) la Compagnie de l'Exposition universelle canadienne.

M. Pigeon: J'accepte de la remettre à quelques jours, quand le ministre sera prêt.

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, l'honorable député a accepté que la motion soit réservée et j'en suis fort aise.

(La motion est réservée.)

(Texte)

SAINT-HYACINTHE—ÉDIFICE DES POSTES ET ÉDIFICE DES DOUANES

Demande n° 13—M. Ricard:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, tous télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement, ou l'un de ses organismes ou ministères, et tout gouvernement municipal, toute personne ou tout organisme, depuis le 1^{er} janvier 1960, au sujet de toute proposition d'achat de l'édifice des postes et de l'édifice des douanes de la ville de Saint-Hyacinthe.

(La motion est adoptée.)

SAINT-PIE-DE-BAGOT—CONSTRUCTION D'UNE INSTITUTION PÉNITENTIAIRE

Demande n° 14—M. Ricard:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance, tous télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement, ou l'un de ses organismes ou ministères, et tout gouvernement provincial ou municipal, toute personne ou tout organisme, depuis le 1^{er} janvier 1958, au sujet de la construction d'une institution pénitentiaire dans la paroisse de Saint-Pie-de-Bagot.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permet-il de réserver cette motion pour le moment?

M. Ricard: D'accord!

(La motion est réservée.)

[L'hon. M. Favreau.]

(Traduction)

LÉGALITÉ DE L'ORDONNANCE RELATIVE AUX SURTAXES

Demande n° 15—M. Knowles:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance ou de tous autres documents échangés entre le premier ministre ou le ministre des Finances d'alors ou tout autre ministre fédéral et le sous-procureur général au sujet de la légalité du Décret relatif à une surtaxe sur des importations, C.P. 1962-902, en date du 24 juin 1962 et de la modification y apportée par C.P. 1962-987, en date du 11 juillet 1962, ainsi que de la Liste de marchandises d'importation contrôlée, modifiée par le décret C.P. 1962-903, en date du 24 juin 1962.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun document dans les dossiers du ministère de la Justice qui réponde aux exigences de la présente motion. Je suis d'avis que les décrets en question ont été établis à la suite d'un entretien entre les membres du gouvernement de l'époque et les hauts fonctionnaires des ministères intéressés, y compris le ministre de la Justice et que les opinions ou avis exprimés sur les aspects juridiques des décrets envisagés ont été donnés de vive voix, contrairement à l'impression créée au dernier Parlement.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, si, contrairement à ce que je croyais, il n'y a pas d'avis écrits à ce sujet, il ne me reste plus qu'à renoncer à la motion.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

DIRECTEUR DU SERVICE DES COMPAGNIES

Demande n° 16—M. Fisher:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance relative au poste de directeur du Service des compagnies et des corporations, échangée de juillet 1959 au 17 mai 1963 entre la Commission du service civil, des ministres de l'État, des aspirants au poste et toutes autres personnes y compris des titulaires de charges provinciales.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, l'honorable député nous permettrait-il de réserver cette motion jusqu'à la semaine prochaine? J'aimerais à en étudier le texte avec lui.

M. Fisher: D'accord, monsieur l'Orateur.

(La motion est réservée.)

LA «CANADIAN CORPS ASSOCIATION» ET LA CORRESPONDANCE RELATIVE AU DRAPEAU

Demande n° 17—M. Mandziuk:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toutes lettres et autres communications que le premier ministre a reçues, depuis le 22 avril 1962 de la part de la *Canadian Corps Association* au sujet du drapeau canadien, et de toutes les réponses auxdites communications provenant du premier ministre ou des membres de son personnel.

(La motion est adoptée.)